

Modalités d'inscriptions à l'enseignement à distance (« e-learning ») pour les formations en Sciences de l'éducation et de la formation

A partir de l'année universitaire 2021-2022, l'enseignement à distance pour les Sciences de l'éducation et de la formation (SEF), désormais dénommé « e-learning », sera géré directement par le département SEF, et non plus par le Service d'Enseignement à Distance (SEAD). L'enseignement à distance ou e-learning ne constitue pas un parcours ou une option en soi : c'est une modalité de suivi des cours proposée très partiellement pour la L2 et intégralement pour la L3, le M1, le tronc commun du M2 et pour les options AERTEF et RHIEMEL ; cette modalité est présentée un peu plus bas dans ce document.

L'inscription à l'enseignement à distance se fera par **la même procédure que pour les inscriptions aux cours en présentiel** : un questionnaire de choix de cours sera à compléter en ligne à l'issue de la pré-rentrée de votre formation (pour chaque formation, la date de la pré-rentrée est indiquée sur la page Internet qui lui est dédiée : suivre ici les liens pour [la Licence](#), pour le Master 1 [option DEFF](#) et [option TE3S](#), et pour le Master 2 [option AERTEF](#) et [option RHIEMEL](#)) ; il vous faudra alors sélectionner les cours désignés « e-learning ».

Les cours en e-learning sont **prioritairement à destination des étudiant-e-s ne pouvant pas assister aux cours en présentiel en raison de leur situation** : activité professionnelle, lieu de résidence situé hors académie, enfant(s) à charge, situation de handicap ou problèmes de santé ne permettant pas de pouvoir se déplacer pour assister aux cours, etc. ; en choisissant de vous inscrire en intégralité ou partiellement à des cours en e-learning, vous devrez par conséquent fournir un justificatif de votre situation au gestionnaire pédagogique (secrétariat) en charge de la formation suivie :

- activité professionnelle : copie du contrat de travail avec indication des jours et horaires de travail ;
- résidence hors académie : copie d'un justificatif de domicile (facture de gaz, d'électricité ou d'eau), lequel devra être accompagné d'une attestation sur l'honneur de vos parents si ce domicile est le leur (attestation sur l'honneur stipulant que vous résidez bien chez eux) ;
- enfant(s) à charge : copie du livret de famille ;
- situation de handicap ou problèmes médicaux : prendre contact avec le [Bureau Vie étudiante et Handicap \(BVEH\)](#) afin de demander un aménagement d'études pour suivre les cours en e-learning compte-tenu de votre situation ;

- autre situation : voir auprès du responsable de la formation suivie (responsable d'année ou de parcours) – les problèmes de covoiturages ne constituent pas des motifs permettant l'inscription aux cours en e-learning.

Les cours prodigués en e-learning prennent place via une **plateforme d'apprentissage en ligne (MOODLE)** et ils procèdent **de manière asynchrone** (il n'y a pas d'horaires dédiés). Les contenus, activités et réponses aux étudiant-e-s sont mis en ligne au fur et à mesure du semestre selon les temporalités propres à chaque cours et à chaque enseignant-e. Ce ne sont donc pas les cours qui vous parviennent, mais c'est à vous de vous connecter à MOODLE et de les consulter et/ou d'y participer le plus régulièrement possible. De la L2 au Master 2 (tronc commun et options AERTEF et RHIEMEL), il est possible de suivre une partie des cours en e-learning et les autres en présentiel, mais attention dans le cas de certains cours ayant une continuité sur les deux semestres (par exemple, les mémoires d'approfondissement en Master 1) à conserver la même modalité tout au long de l'année universitaire (veiller à consulter le guide des études de votre formation). Dans le cas des cours proposés à la fois en e-learning et en présentiel, vous ne pouvez vous y inscrire que selon une seule de ces modalités. A noter que, pour l'année universitaire 2021-2022, l'enseignement à distance en SEF sera **exceptionnellement** gratuit.

Concernant le choix de cours pour chaque BCC et l'organisation générale de la formation suivie, il est très vivement recommandé de consulter le guide des études pour cette formation ; vous le trouverez sur la page Internet de présentation de celle-ci (suivre ici les liens pour le guide des études de la [L2/L3](#), du [Master 1](#) et du Master 2 pour [l'option AERTEF](#) et pour [l'option RHIEMEL](#)). Il est également très fortement conseillé d'assister à la pré-rentrée de votre formation dans la mesure où de nombreuses informations seront alors données ainsi que des indications sur les modalités d'inscription aux cours ; si vous ne pouvez pas vous déplacer, sachez chacune des pré-rentrées sera retransmise en direct et/ou enregistrée (les liens seront mis en ligne sur la page Internet du département SEF).